

CONSEIL MUNICIPAL DE MESSY

Séance du 01 avril 2021

Etaient présents :

Mesdames Nelly Antonio, Eva Blouin, Laëtitia Bouchon, Cristina Miguez Dominguez, Marie-Christine Jolly
Messieurs Henri Marichez, Raymond Marini, Carlos Neto, Jacques Nogaret, Frédéric Spinelli, Jean Lou Szyszka, Christian Ostrowski

Etaient absents représentés :

Mme Latifa Bendimred a donné pouvoir à M. Christian Ostrowski
M. Mathieu Rael a donné pouvoir à M. Frédéric Spinelli

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal du 10 décembre 2020
- 2) Vote des 2 taxes
- 3) Vote du montant des subventions
- 4) Vote de la TEOM
- 5) Taxe d'aménagement : vote du taux
- 6) Vote du CA 2020
- 7) Vote du compte de gestion
- 8) Affectation du résultat
- 9) Vote du budget primitif 2021
- 10) Projet extension de la cantine
- 11) Vente de parcelle
- 12) Désignation du correspondant défense
- 13) Désignation du correspondant bois et forêts
- 14) Avancement de grade
- 15) Sortie de Chessy du SMITT
- 16) Sortie de Messy du SMITT
- 17) Elections départementales et régionales (sans délibération)
- 18) Questions diverses

Monsieur le Maire, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 20h30 et précise que compte tenu des exigences sanitaires le conseil se déroulera à huis clos.

Mme Marie Christine Jolly est désignée scrutateur, Mme Cristina Miguez Dominguez et M. Henri Marichez secrétaires de séance.

1) Approbation du procès-verbal du 10 décembre 2020

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Vote des 2 taxes

Madame Blouin présente la réforme de la fiscalité locale, avec notamment la quasi disparition de la taxe d'habitation, ainsi que les modalités de compensation prévues par la loi. Elle propose de ne pas augmenter les taux des taxes sur le foncier bâti, comme sur le foncier non-bâti, en précisant que c'est désormais la commune qui percevra la part qui était précédemment allouée au département.

Le taux de la taxe sur le foncier bâti reste donc à 14,94% + 18% (taux du département 77) et celle du foncier non bâti à 61,60%.

Fin de l'exonération de la taxe foncière sur les constructions neuves à hauteur de 60%.

Le vote des 2 taxes est approuvé à l'unanimité.

3) Vote du montant des subventions

Monsieur le Maire présente au conseil les propositions de subventions à allouer aux associations actives sur la commune.

Il propose de valider celles-ci selon le tableau ci-dessous :

Amizades do alto Minho	600€
FNACA	300€
Club des 19	250€
Ecole	5000€
Festy Messy	600€
Les bienvenus	600€
ASM	500€
Collège de Claye Souilly	150€

Les associations, Messy environnement et sauvegarde de l'église n'ont pas déposé de dossier de demande de subvention pour l'année 2021.

Monsieur Marini, membre de la FNACA quitte la salle, et la proposition est adoptée par 14 voix et 1 NPPV.

4) Vote de la TEOM

Monsieur le Maire propose de maintenir le principe de cette taxe, eu égard aux incessantes modifications de la législation fiscale, mais en la maintenant au taux zéro **0%** pour l'année 2021.

Le vote de la TEOM est approuvé à l'unanimité.

5) Taxe d'aménagement : vote du taux

Comme l'an dernier, monsieur le Maire propose de reconduire les taux de la taxe d'aménagement, à savoir au taux de 5% sur l'ensemble du territoire communal à l'exception des zones d'aménagement prévues lors de la délibération N°17-2018 pour lesquelles le taux est porté à 20%.

Le vote du taux de la taxe d'aménagement est approuvé à l'unanimité.

6) Vote du CA 2020

Monsieur le Maire présente l'état des dépenses et des recettes constatées en 2020 selon le tableau ci-dessous :

Résultat de l'exercice	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement	Total des Sections
Recettes nettes	385 260.67€	953 505.81 €	1 452 236.48 €
Dépenses nettes	105 181.97 €	909 219.47 €	1 014 401.44 €
RESULTAT	280 078.70 €	44 286.34 €	324 365.04 €

Résultat d'exécution	Résultat de clôture 2019	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	62 349.13 €	280 078.70 €	342 427.83 €
Fonctionnement	51 120.87 €	44 286.34 €	95 407.21 €
TOTAL	113 470€	324 365.04 €	127 835.04 €

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, monsieur le Maire quitte la salle et Madame Blouin, Adjointe aux Finances, propose l'approbation de cet état.

14 votes pour, M. le Maire ne prenant pas part au vote.

7) Vote du compte de gestion

Comme chaque année le receveur des finances présente ses comptes et écritures et sollicite du conseil qu'il lui en soit donné quitus.

Le vote du compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

8) Affectation du résultat

Le compte administratif 2020 laisse un résultat de fonctionnement de **95 407,21€** qu'il est proposé au conseil d'affecter au budget de fonctionnement 2021 pour anticiper la baisse annoncée des dotations publiques.

Résultat de l'exercice 2019	51 120.87 €
Report à nouveau	44 286.34 €
* Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2020	95 407.21€

Section d'Investissement

Solde d'exécution au 31/12/2020	342 427.83 €
---------------------------------	---------------------

Restes à réaliser : Dépenses :	Restes à réaliser : Recettes :	Solde des restes à réaliser :
0 €	0 €	0 €

Besoin de financement à la section d'investissement	0 €
---	------------

L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité.

9) Vote du budget primitif 2021

Mme Eva Blouin, Adjointe aux Finances, présente le budget primitif 2021 de la commune de Messy.

Elle propose au conseil que celui-ci soit voté par présentation en chapitres.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 030 407.21 €	359 927.83 €
Recettes	1 030 407.21 €	359 927.83 €

Le vote du budget primitif 2021 est approuvé à l'unanimité.

Le budget primitif est consultable en mairie sur rendez-vous.

10) Projet extension de la cantine

Monsieur le Maire, faisant référence aux programmes immobiliers imminents dans les zones d'aménagement prévues au PLU récemment adopté, expose la nécessité d'anticiper un agrandissement de nos capacités d'accueil des enfants en maternelle et primaire.

Avec l'aide d'un architecte, il a fait procéder à une ébauche d'étude d'un agrandissement de notre équipement de restauration scolaire. Il la présente ainsi que le plan de financement envisagé. Celui-ci peut relever d'un financement par un contrat rural soit de 30% par le département et de 40% par la région pour un montant total de 360 000€.

Il demande donc d'être autorisé à solliciter la signature d'un contrat rural sur la base du plan de financement présenté, et à signer le contrat de maîtrise d'œuvre.

Le projet d'extension de la cantine est approuvé à l'unanimité.

11) Vente de parcelle

Dans le cadre du projet de liaison Meaux – Roissy, le département sollicite la cession d'une parcelle communale de 355 m2 cadastrée section ZB n°49 au prix de 7€ le m2 fixé par les services des domaines.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de signer les actes y afférents.

La vente de la parcelle est approuvée à l'unanimité.

12) Désignation du correspondant défense

Le ministère de la défense sollicite la désignation dans chacune des collectivités locales d'un correspondant défense.

Monsieur le Maire propose de désigner M. Frédéric Spinelli.

La désignation du correspondant défense est approuvée à l'unanimité.

13) Désignation du correspondant bois et forêts

A la demande de la fédération des communes forestières il est demandé de désigner un correspondant bois et forêts.

Monsieur le Maire propose la désignation de M. Raymond Marini.

La désignation du correspondant bois et forêts est approuvée à l'unanimité.

14) Avancement de grade

Les personnels territoriaux, sous statut de fonctionnaires, gérés dans le cas de Messy par le centre de gestion correspondant, peuvent faire l'objet d'avancements et promotions. Cette démarche, sur proposition du Maire, et dans le cadre strict d'une réglementation tenant compte de l'ancienneté dans la fonction, suppose que chaque conseil municipal en fixe le pourcentage chaque année.

Compte tenu que le conseil n'a pris de telle délibération depuis 2010, Monsieur le Maire propose cette année de fixer ce taux à 100% des bénéficiaires potentiels.

L'avancement de grade est approuvé à l'unanimité.

15) Sortie de Chessy du SMITT

La commune de Chessy souhaite sortir de ce syndicat, d'autres dispositifs étant disponibles et sollicite l'accord de notre municipalité.

La sortie de Chessy du SMITT est approuvée à l'unanimité.

16) Sortie de Messy du SMITT

Pour les mêmes raisons que Chessy, M. le Maire propose au conseil de décider de la sortie de notre commune de ce syndicat intercommunal.

La sortie de Messy du SMITT est approuvée à l'unanimité.

17) Elections départementales et régionales (sans délibération)

En principe, et sauf décision contraire du gouvernement, ces élections sont programmées les 13 et 20 juin 2021.

Monsieur le Maire, après avoir rappelé les obligations qui s'imposent à tous les conseillers municipaux, leur demande de bloquer ces dates sur leur agenda, car il faudra gérer les 2 bureaux de vote.

18) Questions diverses

- Monsieur le Maire indique qu'en raison des consignes gouvernementales, il a décidé de fermer l'ensemble des services périscolaires, notamment en raison de la fermeture du prestataire de restauration collective.
Par ailleurs il fait lecture d'un message tardif des responsables de l'Education Nationale, qui devraient informer rapidement les parents prioritaires sur les dispositions qu'ils mettront en œuvre.
Pour mémoire, lors du précédent confinement, ce service était géré par un établissement scolaire de Claye-Souilly.

- Ensuite, monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du bilan de l'activité de la police municipale. A ce propos il déplore que les 4 plaintes instruites et traitées avec le concours de la police nationale, sur des dépôts sauvages par des pseudo-artisans peu scrupuleux, n'aient semble-t-il pas donné lieu à des poursuites judiciaires.
- Enfin, concernant le non-respect des règles sanitaires, de stationnement et de civilité dans la propriété du hameau de Moulignon, affectée à des locations de type Airbnb, il informe les membres du conseil de son intention de saisir conjointement Monsieur le Préfet et le Parquet.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions écrites déposées dans les délais prescrits, Monsieur le Maire lève la séance à 21H50.

M. le Maire,
Jean Lou Szyszka